



**Organisation des Nations Unies
pour le développement industriel**

Distr. générale
27 mai 2009
Français
Original: anglais

Conseil du développement industriel

Trente-sixième session

Vienne, 23-26 juin 2009

Point 5 de l'ordre du jour

Rapport du Comité des programmes et des budgets

**Rapport du Comité des programmes et des budgets
sur les travaux de sa vingt-cinquième session
(5-7 mai 2009)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1-8	2
I. Questions d'organisation et de procédure	9-10	3
II. Rapport intérimaire du Commissaire aux comptes, y compris la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 2006-2007; rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2008-2009 (point 3)	11-12	3
III. Situation financière de l'ONUDI (point 4); Programme et budgets, 2010-2011 (point 5); Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2010-2011 (point 6); Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2010-2011 (point 7)	13-22	4
IV. Normes comptables (point 8); Règlement financier (point 9)	23-27	7
V. Mobilisation de ressources financières (point 10)	28-29	7
VI. Nomination d'un commissaire aux comptes (point 11)	30-31	8
VII. Date de la vingt-sixième session (point 12)	32-33	8
VIII. Adoption du rapport (point 13) et clôture de la vingt-cinquième session	34-35	8
Annexes		
I. Déclarations de délégations		9
II. Liste des documents présentés à la vingt-cinquième session		10

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



Introduction

1. Le Comité des programmes et des budgets a tenu sa vingt-cinquième session au Siège de l'ONUDI, au Centre international de Vienne, du 5 au 7 mai 2009. Les 27 membres du Comité ont participé à la session: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Autriche, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Cuba, Équateur, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Mexique, Norvège, Pakistan, Pologne, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Suisse, Tunisie, Turquie et Ukraine.

2. Ont également assisté à la session les 59 Membres de l'ONUDI dont les noms suivent: Afghanistan, Albanie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cap-Vert, Chili, Chypre, Costa Rica, Croatie, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Espagne, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Gambie, Grèce, Guatemala, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Jordanie, Koweït, Liban, Lituanie, Malaisie, Malte, Maroc, Mongolie, Namibie, Nicaragua, Nouvelle-Zélande, Oman, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, République arabe syrienne, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Thaïlande, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam et Zimbabwe.

3. Les organisations suivantes étaient représentées: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Union africaine, Organisation arabe du développement industriel et des mines et Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique.

4. Conformément à l'article 17 de son règlement intérieur, le Comité a élu par acclamation M. O. Herasymenko (Ukraine) au poste de président; S. E. M. Shahbaz. (Pakistan), M. U. Canchola Gutierrez (Mexique) et M. A. Mogadingwane (Afrique du Sud) aux postes de vice-président; et M. S. Guétaz (France) au poste de rapporteur.

5. L'ordre du jour de la vingt-cinquième session, tel qu'adopté par le Comité, a été publié sous la cote PBC.25/1. Après l'adoption de l'ordre du jour, le Directeur général a fait une déclaration liminaire dont le Comité a dûment tenu compte pour examiner les différents points de l'ordre du jour.

6. Le rapport du Comité des programmes et des budgets est soumis au Conseil du développement industriel conformément à l'article 10.4 d) de l'Acte constitutif.

7. Le rapport contient le texte des conclusions auxquelles est parvenu le Comité. La liste des documents dont le Comité a été saisi à sa vingt-cinquième session figure en annexe au présent rapport.

8. Les conclusions ci-après du Comité contiennent des recommandations qui appellent une décision du Conseil à sa trente-sixième session ou qui se rapportent aux questions inscrites à l'ordre du jour de cette session:

Conclusion	Objet	Page
2009/2	Situation financière de l'ONUDI	4
2009/4	Programme et budgets, 2010-2011	5
2009/5	Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2010-2011	6
2009/6	Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2010-2011	6
2009/7	Règlement financier de l'ONUDI	7

I. Questions d'organisation et de procédure

9. Le 5 mai, le Comité a examiné une proposition du Président tendant à optimiser l'utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence et a adopté la conclusion ci-après:

Conclusion 2009/1 Utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence

Le Comité, soucieux d'utiliser au mieux les ressources disponibles en matière de services de conférence, a décidé de suspendre avec effet immédiat l'application de l'article 24 de son règlement intérieur relatif au quorum, et ce pour les séances de sa vingt-cinquième session seulement, à condition qu'aucune décision de fond ne soit prise à ces séances.

10. Le Comité a décidé de tenir, au cours de la session, des consultations informelles afin de faciliter la rédaction des conclusions et a chargé le Vice-Président, S. E. M. Shahbaz (Pakistan), de les présider.

II. Rapport intérimaire du Commissaire aux comptes, y compris la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 2006-2007; rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2008-2009 (point 3)

11. Le 5 mai, le Comité a examiné le rapport intérimaire du Commissaire aux comptes (PBC.25/8), le rapport intérimaire sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2008-2009 présenté par le Directeur général (PBC.25/9) et le *Rapport annuel de l'ONUDI 2008*, y compris le rapport intérimaire sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2008-2009 (PBC.25/2).

12. Le 7 mai, sur proposition du Président, le Comité a pris note des informations fournies par le Directeur général sur le point 3.

III. Situation financière de l'ONUDI (point 4); Programme et budgets, 2010-2011 (point 5); Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2010-2011 (point 6); Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2010-2011 (point 7)

13. Le Comité a décidé d'examiner simultanément les points 4, 5, 6 et 7.

A. Situation financière de l'ONUDI (point 4)

14. Le 5 mai, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur la situation financière de l'ONUDI (PBC.25/5).

15. Le 7 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur la situation financière de l'ONUDI, présenté par le Président (PBC.25/L.2), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2009/2 Situation financière de l'ONUDI

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.36/5-PBC.25/5;

b) Prie instamment les États Membres et anciens États Membres qui n'ont pas encore réglé leurs contributions, y compris pour ce qui est des avances au Fonds de roulement et des arriérés d'années antérieures, de le faire sans retard;

c) Prie le Directeur général de poursuivre ses efforts, ainsi que ses contacts avec les États Membres et anciens États Membres, afin d'assurer le recouvrement des arriérés.”

B. Programme et budgets, 2010-2011 (point 5)

16. Le 5 mai, le Comité a examiné les propositions du Directeur général relatives au programme et aux budgets, 2010-2011 (PBC.25/7) et une note du Directeur général sur le solde inutilisé des crédits ouverts (PBC.25/12).

17. Le 7 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur les soldes inutilisés des crédits ouverts (PBC.25/L.3), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2009/3 Soldes inutilisés des crédits ouverts

“Le Comité des programmes et des budgets:

a) A pris note du document IDB.36/12-PBC.25/12 sur les soldes inutilisés des crédits ouverts;

b) A décidé que le solde non utilisé des contributions pour l'exercice biennal 2006-2007 qui se chiffrait à 6,8 millions d'euros soit reversé aux États Membres conformément aux articles pertinents du règlement financier de l'ONUDI;

c) A confié au Vice-Président du Comité le soin de mener des consultations informelles ouvertes à tous sur l'emploi du montant restant des soldes inutilisés dus aux États Membres en 2010, en tenant compte en particulier du projet d'utilisation de ces soldes en 2010-2011 qui figure dans le document IDB.36/12-PBC.25/12 et des vues exprimées par les États Membres sur ce sujet à sa vingt-cinquième session;

d) Prenant en compte le résultat des consultations informelles tenues conformément au paragraphe c), a prié le Secrétariat de l'ONUDI de fournir aux États Membres un projet révisé de reversement ou d'utilisation du montant restant des soldes inutilisés 10 jours avant la trente-sixième session du Conseil du développement industriel."

18. Le 7 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur le programme et les budgets 2010-2011 (PBC.25/L.8), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2009/4 Programme et budgets 2010-2011

Le Comité des programmes et des budgets, ayant examiné les recommandations du Directeur général, a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

"Le Conseil du développement industriel:

a) Ayant examiné le programme et les budgets pour l'exercice biennal 2010-2011 tels que présentés dans le document IDB.36/7-PBC.25/7;

b) Recommande à la Conférence générale d'approuver des prévisions de dépenses au titre du budget ordinaire d'un montant brut de 161 819 688 euros à imputer sur les contributions mises en recouvrement à hauteur de 156 609 188 euros et sur les recettes accessoires à hauteur de 5 210 500 euros;

c) Recommande également à la Conférence générale d'approuver des prévisions de dépenses d'un montant brut total de 22 806 877 euros au titre du budget opérationnel de l'exercice biennal 2010-2011 à imputer sur les contributions volontaires à hauteur de 22 187 677 euros et sur les recettes accessoires à hauteur de 619 200 euros conformément aux dispositions du règlement financier;

d) Recommande en outre à la Conférence générale d'approuver l'utilisation partielle du solde cumulé de la réserve pour fluctuation des taux de change pour financer tout déficit dans les recettes prévues afin d'assurer l'exécution intégrale des programmes décrits dans le document IDB.36/7-PBC.25/7."

C. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2010-2011 (point 6)

19. Le 5 mai, le Comité a examiné une note du Secrétariat sur le barème des quotes-parts pour l'exercice biennal 2010-2011 (PBC.25/3).

20. Le 7 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur le barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour

l'exercice biennal 2010-2011, présenté par le Président (PBC.25/L.4), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2009/5 Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2010-2011

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note du document IDB.36/3-PBC.25/3;

b) Recommande à la Conférence générale d'établir, pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire de l'ONUDI pour l'exercice biennal 2010-2011, un barème des quotes-parts fondé sur la résolution 61/237 de l'Assemblée générale des Nations Unies, ou sur toute résolution ultérieure de l'Assemblée générale relative au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies adoptée avant la treizième session de la Conférence générale, ajusté pour tenir compte de la composition de l'ONUDI, étant entendu que les nouveaux États Membres sont tenus d'acquitter une contribution pour l'année au cours de laquelle ils deviennent Membres sur la base du barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, tel qu'il s'applique à l'ONUDI.”

D. Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2010-2011 (point 7)

21. Le 5 mai, le Comité a examiné les propositions du Directeur général relatives au Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2010-2011 (PBC.25/ 4).

22. Le 7 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur le Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2010-2011, présenté par le Président (PBC.25/L.5), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2009/6 Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2010-2011

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note du document IDB.36/4-PBC.25/4;

b) Recommande à la Conférence générale que le montant du Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2010-2011 soit maintenu à 7 423 030 euros et que l'objet approuvé du Fonds pour cet exercice reste le même que pour l'exercice biennal 2008-2009, c'est-à-dire comme indiqué à l'alinéa b) de la décision GC.2/Dec.27;

c) Prie instamment les États Membres de verser dans les meilleurs délais le solde impayé de leurs contributions, de manière à éviter autant que possible d'avoir à effectuer des prélèvements sur le Fonds de roulement pour faire face à des déficits dans le paiement des contributions.”

IV. Normes comptables (point 8); Règlement financier (point 9)

23. Le Comité a décidé d'examiner simultanément les points 8 et 9.

A. Normes comptables (point 8)

24. Le 5 mai, le Comité a examiné un rapport d'étape du Secrétariat sur les Normes comptables internationales du secteur public (PBC.25/6).

25. Le 7 mai, sur proposition du Président, le Comité a pris note des informations fournies par le Secrétariat sur le point 8.

B. Règlement financier (point 9)

26. Le 5 mai, le Comité a examiné une note du Secrétariat sur le Règlement financier de l'ONUDI (PBC.25/11).

27. Le 7 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur le Règlement financier de l'ONUDI, présenté par le Président (PBC.25/L.6), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2009/7 Règlement financier de l'ONUDI

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.36/11-PBC.25/11;

b) Décide de présenter à la Conférence générale à sa treizième session, pour examen et adoption, les amendements provisoires au Règlement financier de l'ONUDI tels qu'énoncés à l'annexe du document IDB.36/11-PBC.25/11 et considérés comme nécessaires aux fins de l'adoption des normes IPSAS à compter du 1^{er} janvier 2010;

c) Demande au Commissaire aux comptes de procéder à une vérification annuelle des comptes pour 2010 dans le cadre des dispositions budgétaires approuvées pour les frais de vérification externe.”

V. Mobilisation de ressources financières (point 10)

28. Le 6 mai, le Comité a examiné les informations concernant la mobilisation de ressources financières présentées dans le *Rapport annuel de l'ONUDI 2008* (PBC.25/2, chap. 1.B) et un document de séance établi par le Secrétariat sur les projets approuvés en 2008 au titre du Fonds de développement industriel, des fonds d'affectation spéciale et d'autres contributions volontaires (PBC.25/CRP.2).

29. Le 7 mai, sur proposition du Président, le Comité a pris note, concernant le point 10, des informations présentées dans le *Rapport annuel de l'ONUDI 2008* et des informations fournies par le Secrétariat.

VI. Nomination d'un commissaire aux comptes (point 11)

30. Le 6 mai, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur les candidatures au poste de commissaire aux comptes (PBC.25/10) et (PBC.25/10/Add.1) et un document de séance établi par le Secrétariat (PBC.25/CRP.3).

31. Le 7 mai, sur proposition du Président, le Comité a pris note des informations fournies par le Directeur général et le Secrétariat sur le point 11.

VII. Date de la vingt-sixième session (point 12)

32. Le 6 mai, le Comité a pris note des informations fournies dans l'ordre du jour annoté (PBC.25/1/Add.1) sur les dates réservées aux réunions des organes directeurs de l'ONUDI en 2009 et 2010.

33. Le 7 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur la date de la vingt-sixième session, présenté par le Président (PBC.25/L.7), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2009/8 Date de la vingt-sixième session

Le Comité des programmes et des budgets a décidé de tenir sa vingt-sixième session les 7 et 8 septembre 2010.

VIII. Adoption du rapport (point 13) et clôture de la vingt-cinquième session

34. Le 7 mai, le Comité a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa vingt-cinquième session (PBC.25/L.1), étant entendu que le Rapporteur serait chargé d'en établir la version définitive.

35. Le Comité a clos sa vingt-cinquième session à 16 h 50, le 7 mai 2009.

Annexe I

Déclarations de délégations

1. La présente annexe contient des déclarations faites en rapport avec les points 5 et 10 de l'ordre du jour; ces déclarations ont été consignées à la demande des délégations concernées et avec l'aval du Président.

Point 5: Projet de conclusion intitulé “Renforcement du rôle des agro-industries dans les pays en développement”, présenté par l’Inde le 6 mai 2009

2. Le représentant de l'Argentine (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) a annoncé que le Groupe avait décidé de retirer le texte de la conclusion proposée par le représentant de l'Inde au motif qu'il n'était pas possible de traiter du fond du problème. Le Groupe a décidé de présenter au Conseil, à sa trente-sixième session, un projet de résolution sur la question.

Point 10: Mobilisation de ressources financières

3. Le représentant de la Bolivie (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) a dit que pour le Groupe, le point 10 soulevait toujours des préoccupations. Le Groupe a eu le sentiment que, dans la réponse qu'il a donnée sur ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat n'avait pas apaisé les préoccupations qu'il avait exprimées concernant le fait que les pays d'Amérique latine et des Caraïbes présentaient les taux les plus bas de financement des activités de coopération technique. Il a prié le Secrétariat de se pencher sur cette question.

Annexe II

Liste des documents présentés à la vingt-cinquième session

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre</i>
PBC.25/1	2	Ordre du jour provisoire
PBC.25/1/Add.1	2	Ordre du jour provisoire annoté
PBC.25/2-IDB.36/2	3	<i>Rapport annuel de l'ONUDI pour 2008</i>
PBC.25/3-IDB.36/3	6	Barème des quotes-parts pour l'exercice biennal 2010-2011. Note du Secrétariat
PBC.25/4-IDB.36/4	7	Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2010-2011. Propositions du Directeur général
PBC.25/5-IDB.36/5	4	Situation financière de l'ONUDI. Rapport du Directeur général
PBC.25/6-IDB.36/6	8	Normes comptables internationales du secteur public. Rapport d'étape du Secrétariat
PBC.25/7-IDB.36/7	5	Programme et budgets, 2010-2011. Propositions du Directeur général
PBC.25/8-IDB.36/8	3	Rapport intérimaire du Commissaire aux comptes
PBC.25/9-IDB.36/9	3	Rapport intérimaire sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2008-2009. Présenté par le Directeur général
PBC.25/10-IDB.36/10	11	Candidats au poste de commissaire aux comptes. Rapport du Directeur général
PBC.25/10-IDB.36/10/Add.1	11	Candidats au poste de commissaire aux comptes. Additif
PBC.25/11-IDB.36/11	9	Règlement financier de l'ONUDI. Note du Secrétariat
PBC.25/12-IDB.36/12	5	Soldes inutilisés des crédits ouverts. Note du Directeur général
PBC.25/13	–	Liste des États figurant à l'Annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI. Note du Secrétariat
Documents de séance		
PBC.25/CRP.1	2	Liste des documents
PBC.25/CRP.2	10	Projets approuvés en 2008 au titre du Fonds de développement industriel, des fonds d'affectation spéciale et d'autres contributions volontaires. Établi par le Secrétariat (anglais uniquement)
PBC.25/CRP.3	11	Candidats au poste de commissaire aux comptes. Note du Secrétariat
PBC.25/CRP.4	–	Liste des participants